DOSSIER 1 N° 201309630

F.F.V.E.

4212851

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

Union des Clubs et des Musées de Véhicules de France affiliée à la F.I.V.A.

ATTESTATION pour l'obtention d'une carte grise "VÉHICULE DE COLLECTION"

Suite à une demande présentée le : 10/12/2013 par :

Nom et Prénom (ou raison sociale) : [redacted]

Adresse complète : VILLA LA PE[redacted]

1 [redacted]

S[redacted]

La Fédération Française des Véhicules d'Époque représentée par :

Délégué du Président M. LAMIRE

certifie que le véhicule ci-après désigné :

(A) Numéro d'immatriculation :

(B) Date de la première immatriculation du véhicule : 1963

(D.1) Marque : CITROEN

(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible) : ID 19 PA

(D.3) Dénomination commerciale :

(E) Numéro d'identification du véhicule : 3281533

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg) :

(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg) : 1670

(G.1) Poids à vide national : 1240

(J.1) Genre national : VP

(J.3) Carrosserie (désignation nationale) : CABR

(P.3) Type de carburant ou source d'énergie : ES

(P.6) Puissance administrative nationale : 11

(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur : 5

A plus de trente ans et peut être immatriculé avec l'usage "VÉHICULE DE COLLECTION".
La présente attestation est délivrée conformément à la procédure définie à l'article 4.E de l'arrêté du 9 Février 2009, et au vu du dossier soumis par l'intéressé.
Elle n'atteste en aucune façon que le véhicule est conforme au type tel que défini d'origine lors de sa réception en France ou à l'étranger.

Par délégation du Président,
fait à Boulogne Billancourt, le 10/12/2013
Signature :

(Z1 à 4):

Cachet :

B.P. 40068 - 92105 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex